



Allocation parentale



En Allemagne, après la naissance d'un enfant, les parents perçoivent une aide financière spécifique : l'allocation parentale (« Elterngeld »). Cet argent vient en aide aux familles lorsque les parents ne travaillent pas ou travaillent moins au cours des premiers mois après la naissance.

Pendant combien de temps l'allocation parentale est-elle versée ?

L'allocation parentale peut être versée dès le jour de la naissance et pendant les 14 premiers mois de l'enfant. Les deux parents peuvent prétendre ensemble à 12 mois d'allocation. Deux mois supplémentaires sont accordés si les deux parents utilisent l'allocation parentale et si au moins un des parents perçoit un revenu réduit pendant au moins deux mois. Les parents isolés peuvent percevoir les 14 mois d'allocation parentale en cas de baisse ou de perte totale de revenus. Les parents peuvent partager librement les 12 ou 14 mois d'allocation entre eux. Un parent peut percevoir au minimum deux mois et au maximum 12 mois d'allocation.

Les parents peuvent recevoir l'allocation parentale en même temps ou l'un après l'autre. Si les parents prennent chacun la moitié de l'allocation parentale, chacun d'eux peut recevoir maximum sept mois d'allocation, soit 14 mois au total.

Les familles des professionnels étrangers peuvent-elles aussi recevoir l'allocation parentale ?

Les citoyennes et citoyens des pays de l'Union européenne, d'Islande, du Liechtenstein, de Norvège et de Suisse peuvent recevoir l'allocation parentale s'ils habitent et travaillent en Allemagne. Si vous êtes citoyen d'un autre pays, vous pouvez également avoir droit à l'allocation parentale. Vous devez être titulaire d'un titre de séjour qui vous donne le droit de travailler en Allemagne. Vous êtes dans ce cas si vous avez une carte de résident permanent ou une autorisation de séjour et êtes ou étiez autorisé à travailler en Allemagne, par exemple si vous possédez une carte bleue européenne.

Vous trouverez de plus amples informations, en allemand, sur les conditions d'obtention de l'allocation parentale sur le site dédié aux familles (**Familien-Wegweiser** [↗](#)) du Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse.

Quel est le montant de l'allocation parentale ?

Le montant de l'allocation parentale dépend de votre revenu net mensuel avant la naissance de votre enfant. Il varie de 300 euros minimum à 1 800 euros maximum par mois. Si la famille compte plusieurs enfants en bas âge, en cas de naissance multiple (jumeaux ou triplés par exemple) ainsi qu'en cas de revenus faibles inférieurs à 1 000 euros, les familles reçoivent un complément. **Le calculateur d'allocation parentale** [↗](#) du site Web **www.familien-wegweiser.de** [↗](#) (en allemand) vous permet de calculer approximativement la somme que vous recevrez.

Comment et où demander l'allocation parentale ?

L'allocation parentale doit être demandée par écrit. Vous devez déposer votre demande auprès du service responsable du congé parental dont vous dépendez (« Elterngeldstelle »). Vous pouvez télécharger le [formulaire](#) de demande adapté à votre situation sur le site www.familienwegweiser.de.

Il n'est pas nécessaire de déposer votre demande juste après la naissance de votre enfant. Attention toutefois : l'allocation parentale ne peut être versée rétroactivement que pour les trois mois précédant la demande. Ne tardez donc pas trop.

Le service responsable du congé parental peut vous aider grâce à des conseils détaillés. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site www.familienwegweiser.de.

Plus d'informations sur le web

Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse (BMFSFJ)

Informations générales sur les dispositions applicables, la durée et le calcul de l'allocation parentale

Familienportal.de: Kinderzuschlags-Check (Vérification du supplément pour enfants)

<https://www.make-it-in-germany.com/fr/vie-quotidienne-en-allemande/regroupement-familial/allocation-parentale>

17.08.2021, 13:41